

Résolution présentée par la délégation du Royaume du Bhoutan

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Subventions favorisant l'accès direct à un développement humain durable
L'Assemblée Générale,	
Constate	que les pays les plus développés ont une empreinte écologique très forte, leur développement s'étant fait en utilisant des ressources non renouvelables et néfastes pour la planète, telles que le charbon et le pétrole,
Admirant	l'investissement de certains pays et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) face au réchauffement climatique et à son urgence, qui met en péril l'Humanité,
Souligne	que le Bhoutan est aujourd'hui le seul pays à absorber plus de dioxyde de carbone qu'il n'en émet, au détriment de son IDH et de son PIB,
Dénonce	la pauvreté accrue des pays en voie de développement victimes d'une exploitation déjà plus que centenaire des pays désormais développés et polluants,
Déplorant	l'impossibilité des pays en voie de développement à choisir une orientation écoresponsable, à cause des infrastructures coûteuses, inaccessibles pour des pays au PIB faible,
Persuadée	que le développement n'est pas censé être basé sur une quelconque exploitation de l'humain ou de la destruction de l'environnement,
Assurée	que l'Humanité a, aujourd'hui, les technologies nécessaires à la production efficiente d'énergie durable,
Décide	d'imposer à l'échelle mondiale des taxes sur les émissions totales de CO ₂ par pays ; <ul style="list-style-type: none">- de créer un fonds monétaire géré par la Banque mondiale assurant de cette façon sa stabilité ;- de redistribuer cet argent sous forme de subventions pour des investissements dans des infrastructures produisant de l'énergie renouvelable ;- de permettre ainsi aux pays en voie développement d'avoir la possibilité de choisir de manière directe la voie écoresponsable en utilisant des énergies vertes sans remettre en question l'efficacité de leur développement.

Le texte français fait foi.